

Vers l'« accessibilité compétente »



Par
Rose-Marie Charest
M.A., PRÉSIDENTE

Les travaux actuels sur la révision du système professionnel et l'élaboration en cours d'un plan d'action en santé mentale partagent l'objectif d'améliorer l'accessibilité aux services en santé mentale, une accessibilité qui soit compétente.

Nous appuyons totalement ce principe qui, nous l'espérons, deviendra réalité dans le plus grand nombre de milieux possible, le plus rapidement possible. Autant comme citoyens que comme professionnels sensibilisés aux besoins de la population, cet objectif nous tient à cœur. Comme psychologues, nous savons pouvoir contribuer à l'atteindre, puisque plusieurs d'entre nous sont déjà disposés et compétents à rendre davantage de services à la population. Il suffit que leur compétence soit pleinement reconnue et que leur accessibilité, déjà très répandue dans le réseau privé, soit qualitativement et quantitativement élargie au réseau public.

Les travaux du comité d'experts en santé mentale invitent tous les groupes professionnels concernés à se demander « quelles sont nos compétences ? » vs « qu'avons-nous le droit de faire ? ». Cela nous a conduits à nous interroger collectivement, en tenant compte des sous-groupes correspondant à différents milieux de pratique. Je vous invite à vous poser les mêmes questions de manière individuelle, et ce, pour deux raisons bien précises : la première est de vous permettre de réaliser l'étendue des services que vous pourriez immédiatement offrir à la population ; la

deuxième est de vous inviter à vous affirmer dans votre milieu. Rappelons-nous que pour s'affirmer, plutôt que de se plaindre passivement ou d'attaquer agressivement, il est beaucoup plus productif de démontrer sa compétence réelle en action, en collaboration avec d'autres, en respectant les forces et les limites de chacun.

Dans nos discussions sur la question du diagnostic psychologique, d'autant plus actives depuis le dernier jugement de la Cour d'appel (je vous invite ici à lire dans ce numéro la chronique juridique de M^e Lorquet), nous ne reculons pas, nous ne confrontons pas : nous faisons la démonstration de notre compétence.

La recherche de l'accessibilité compétente en psychologie pose un défi et, pour le relever, le réseau public tirerait avantage à s'inspirer des expériences vécues en pratique privée. En effet, en comparaison avec ce qui se passe dans le réseau public, l'accessibilité aux services psychologiques compétents y est assez élevée. Le psychologue œuvrant en privé reçoit des patients qui s'adressent à lui directement ou qui lui sont, très souvent d'ailleurs, référés par des médecins du réseau privé et même du réseau public. Dans ces cas, la prise en charge par le psychologue permet de libérer le médecin, qui devient alors davantage accessible pour les cas relevant strictement de sa compétence. Lorsque la personne s'adresse directement au psychologue et que ce dernier a lieu de croire à la présence d'un problème médical, tant au plan de la santé physique que mentale, il la réfère au médecin. Ici encore, la personne bénéficie des ressources compétentes et la charge du médecin se trouve soulagée de tous les patients aux prises avec un problème de santé mentale pour lequel seul un traitement psychologique est recommandé.

Il arrive également qu'une personne souffre d'un problème pour lequel un traitement conjoint, à la fois médical et psychologique, est recommandé. Le médecin et le psychologue peuvent alors travailler en collaboration, pour une plus grande efficacité du traitement, voire du réseau de soins. Si, dans le réseau privé, cet arrangement s'avère non seulement bénéfique, mais « économique » en termes d'heures-médecin, pourquoi ne le serait-il pas tout autant dans le réseau public ?

La recherche d'efficacité devrait nous guider tous, partout où nous sommes présents (comités ministériels, Office des professions, ordres professionnels) et en tant que professionnels, citoyens bénéficiaires ou contribuables. Comme individus, nous avons besoin de nous sentir efficaces. Comme partenaires du réseau de santé, nous nous devons de l'être. Comme contribuables, cela devient essentiel. Comme bénéficiaires, cela est vital.

Au début du mois d'avril, j'ai coprésidé un colloque sur l'interdisciplinarité dans le secteur de la santé et des relations humaines. J'ai pu constater à quel point l'élargissement du champ d'une profession peut faire peur à l'autre, à quel point la résistance de l'une peut aggraver l'autre. Mais j'ai aussi pu observer les solutions appliquées dans différents milieux. Elles reposaient toutes sur une recherche d'efficacité réelle.

Compétence, accessibilité, efficacité : voilà précisément les mots d'ordre qui nous guident dans les discussions actuelles sur la place des psychologues dans le réseau de la santé et des relations humaines. Puisse-nous tous les faire nôtres.

Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus à : presidence@ordrepsy.qc.ca